



Office de tourisme Thoré Montagne M

*Utilisation de la Plateform
taxe de séjour*

Mardi 22 Mars 2022

Présentation de la plateforme

« Nouveaux territoires » est une entreprise qui accompagne les collectivités territoriales **depuis 2007**. La solution taxesejour.fr, qu'ils ont créé, couvre aujourd'hui **plus de 14 000 communes**.

La solution se matérialise sous forme de plateforme : « taxesejour.fr » et permet aux hébergeurs de s'informer sur les modalités de perception, de déclarer les nuitées et de reverser les sommes perçues.

Cette solution permet de **supprimer les déclarations papiers chronophages** et de sécuriser la collecte de la taxe de séjour.

Dorénavant, la déclaration et le suivi se feront via la plateforme en ligne : <https://thoremontagnenoire.taxesejour.fr/>

Vous aurez tous les **documents pratiques** téléchargeables disponibles sur la plateforme, n'hésitez pas à aller voir !



TAXE DE
SÉJOUR

www.taxesejour.fr

Comment activer mon compte ?

En tant que nouvel hébergeur, vous êtes invité à **prendre contact avec l'Office de tourisme** en charge de vous entrer dans sa base de données hébergeur.

Suite à cela, un mail (courrier pour les personnes sans mail) **d'activation de compte**.

Vous devrez activer votre compte depuis le mail reçu en cliquant sur **le lien d'activation** (ou par courrier postal via un code communiqué).

Vous allez devoir **définir un mot de passe** puis vous connectez une première fois à la plateforme taxe de séjour.

À partir de janvier 2019, votre plateforme évolue pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre du RGPD, votre identifiant de connexion devient votre email et vous devrez choisir un nouveau mot de passe.

ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR

FINALISEZ LA CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Mot de passe

Confirmation mot de passe

Votre mot de passe doit vérifier les conditions suivantes :

- 8 caractères
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial parmi (!@#%\$)
- minuscule
- majuscule

Activer mon compte

Vous possédez déjà un compte ?
Connectez-vous à votre espace hébergeur
Se connecter

VOUS AVEZ REÇU
UNE INVITATION PAR COURRIEL
POUR ACTIVER VOTRE COMPTE
PERSONNEL SUR LA PLATEFORME
TAXESEJOUR.FR

DÉCOUVREZ
LA PROCÉDURE
EN 90 SECONDES

Mentions légales | Conditions Générales d'Utilisation | Politique de Confidentialité

Comment déclarer mes nuitées ?

Chaque 1er du mois, une invitation à déclarer le nombre de nuitées collectées dans le mois précédent, est envoyée automatiquement aux hébergeurs.

En milieu de mois, une relance de non déclaration est envoyée également automatiquement si l'hébergeur n'a pas saisi sa déclaration du mois écoulé.

Vous disposez d'un **tableau de bord** qui comporte des menus à partir desquels vous pourrez effectuer vos déclarations.

TABLEAU DE BORD

PayP: Vous avez actuellement 2 paiements dont le statut est actuellement "En cours" car ils n'ont pas encore été vérifiés dans le menu RÉGIE > Déjà PAYE. Merci de procéder à leur mise à jour.

ALERTE

- MISE EN PRODUCTION DE LA VERSION 4.27.14** 04/06/2021
La version 4.27.14 de la plateforme Collecteur 3 a été mise en production hier. Elle comprend:
 - Amélioration de la rubrique "Membres de l'organisme et chambres d'hôte" (partiel public)
 - Possibilité d'avoir ou fermer le registre des opérateurs de l'espace Hébergeur manuellement
 - Modification de l'affichage du message d'alerte PayP
- VOTRE DOFP VOUS A ENVOYÉ UN MAIL AU SUJET DE PAYP, QU'EN EST-IL ?** 04/06/2021
Votre DOFP vous a envoyé un mail au sujet de PayP (voir l'onglet "PayP" - Onglet - Utilisez les adresses IP publiques - modifiable à faire). Vous pouvez cliquer à droite, nous allons nous charger de procéder aux modifications nécessaires. Ce sera transparent pour les usagers et pour vous, un service de paiement en ligne sera opérationnel en attendant que le reste à jour soit effectué.
Pour plus d'informations cliquez sur ce lien à jour.
- REVERSEMENTS OPÉRATEURS NUMÉRIQUES DE JUIN 2021** 04/06/2021
Les opérateurs numérisés au sein de votre base des reversements sur le compte principal de votre collectivité, n'ont pas de leur côté dans votre plateforme dans la rubrique opérateurs numérisés et il y a par conséquent des justificatifs que vous devez regrouper par mail ou que vous devez aller chercher sur le site d'André.
Cliquez sur ces éléments, l'analyse pour vous fournir des informations précieuses et vous permettre d'effectuer les déclarations des opérateurs. Un point sera fait lors du Rendez-Vous du 6 juillet, avec l'analyse de ces données et des reversements.

ACTIONS

MONTANT DÉCLARÉ	NOMBRE DE NUITÉES	MONTANT ENCAISSÉ	MONTANT À RECOURIR
1 425,74 €	1 184	270,00 €	1 155,74 €

Relance déclarations (16 déclarations manquantes) ACCÈS

Relance paiements (3 avis récapitulatifs non payés) ACCÈS

Comment déclarer mes nuitées ?

Pour un hébergement à tarif fixe

chambre d'hôtes, aire de camping-car, hôtel classé, meublé tourisme classé, résidence classé...

Vous accédez à votre espace personnel, vous cliquez sur **JE DECLARE**.

Vous allez tomber sur un premier tableau correspondant à votre ou vos établissements et à la période associée. Vous cliquez sur **DECLARER**.

Vous tombez sur le **formulaire de déclaration des nuitées collectées**.

Vous entrez le **nombre de nuitées** effectuées par **type de nuitées**.

Vous pouvez ensuite **ENREGISTRER** puis **CONFIRMER** votre saisie.

JE DÉCLARE

Liste des différentes déclarations que vous avez à saisir ou à valider.

3 DÉCLARATIONS MANQUANTES

Hébergement	Catégorie	Période	Actions
MEUBLÉ DU TUTORIEL	Meublé de tourisme ★★★★★	JANVIER 2022	DECLARER
CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL	Chambre d'hôtes	JANVIER 2022	DECLARER

DÉCLARATION JANVIER 2022

CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL | Chambre d'hôtes | Adresse : 12 rue de la gare, 97300 CAYENNE

FORMULAIRE DE DECLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE CHAMBRE D'HÔTES

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujettis non exonérés	0	0,90€	0,00€
Exonérés	0	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire)	0	0,00€	0,00€
Non payantes			
Non assujettis	0	---	---

TOTAL | Métrique de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

RETOUR ENREGISTRER

Comment déclarer mes nuitées ?

Pour un hébergement à tarif proportionnel avec justificatif : hébergements sans classement.

Cliquez sur **JE DECLARE**

Vous allez tomber sur un premier tableau correspondant à votre ou vos établissements et à la période associée. Cliquez sur **DECLARER**.

Vous tombez sur le **formulaire de déclaration**. Vous entrez le **NOMBRE DE NUITÉES** effectuées par **TYPE** et le **MONTANT TOTAL** collecté.

Vous pouvez ensuite cliquer sur **PARCOURIR** puis insérer votre **JUSTIFICATIF DE DECLARATION** votre saisie.

ENREGISTRER et **CONFIRMER** votre saisie.

JE DÉCLARE

Liste des différentes déclarations que vous avez à saisir ou à valider.

2 DÉCLARATIONS MANQUANTES

Hébergement	Catégorie	Période	Actions
MEUBLÉ DU TUTORIEL	Meublé de tourisme ★★★★★	JANVIER 2022	DECLARER VALIDER

Formulaire de déclaration au tarif proportionnel

DÉCLARATION JANVIER 2022

HÔTEL DU TUTORIEL | Hôtel de tourisme ★★★★★ | Adresse : 13360 CAYENNE

FORMULAIRE DE DECLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE NON CLASSE

LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE, SOUS PEINE DE POURSUITES.
Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe.
Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données anonymes correspond au besoin.

Transmettre le document : Parcourir

Types de nuitées	Nombre nuitées	Montant total collecté
	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,00 €"/>
Exonérées		
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text" value="0"/>	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€
Non payantes		
Non assujettis	<input type="text" value="0"/>	—

UNE QUESTION
Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour.
CONTACTER

Nouveaux Territoires

Comment déclarer mes nuitées ?

Pour un hébergement à tarif proportionnel sans justificatif :

meublés de tourisme sans classement en complément de l'opérateur numérique qui n'a pas perçu la taxe de séjour (Airbnb, Booking...)

La déclaration se fait par le biais d'un **registre de séjour en ligne**.

Accédez à votre espace personnel, cliquez sur **J'ENREGISTRE MES SEJOURS**.

Vous tomber sur un premier tableau, allez sur **AJOUTER UN SEJOUR**.

Sélectionnez les **DATES SEJOUR** et saisissez le **MONTANT TOTAL** ainsi que le **NOMBRE PERSONNES** par **TYPE**.

ENREGISTRER et réitérer l'opération pour chaque séjour. Une fois tous les séjours saisis, **VALIDER LE REGISTRE**. Une fois le registre validé **CONFIRMER**.

REGISTRE DES SEJOURS POUR L'HEBERGEMENT : MEUBLÉ DU TUTORIEL

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.
Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
AUCUN SEJOUR ENREGISTRE									

AJOUTER UN SEJOUR

NOUVEAU SEJOUR : MEUBLÉ DU TUTORIEL

• Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.
• Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

SÉJOUR

De au Nombre de nuits Montant total de la durée du séjour (HT) €

CALCUL DE LA TAXE DE SEJOUR

Type d'occupants	Nb de personnes	Tarif par personne	Montant total collecté
Exonérés	0/0	0,00€	0,00€
Mineurs (Les personnes âgées de moins de 18 ans)	0/0	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0/0	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire)	0/0	0,00€	0,00€
Non assujettis	0/0	0,00€	0,00€
TOTAUX	0		0,00€

RETOUR **ENREGISTRER**

UNE QUESTION
Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour

CONFIRMER

Comment déclarer mes nuitées ?

Vous êtes sur AIRBNB, BOOKING ou GITES DE France :

Un opérateur numérique collecte votre taxe de séjour, vous apparaîtrez dans l'onglet **LOCATION** de la fiche hébergeur de l'opérateur numérique.

Dans le cas où l'opérateur perçoit **EXCLUSIVEMENT** la taxe, vous n'avez pas d'invitation à effectuer les déclarations mensuelles. Vous ne recevez pas d'état récapitulatif et vous n'avez pas de reversement à effectuer.

S'il reçoit **SANS EXCLUSIVITE** la taxe, c'est-à-dire que vous louez une partie directement, vous êtes invité à déclarer et reverser la partie concernée.

		Propriétaire
Hébergements	En exclusivité	Les hébergements des propriétaires apparaissent dans l'onglet "Location" de la fiche hébergeur de l'opérateur numérique.
	Sans exclusivité	
Déclarations	En exclusivité	Le propriétaire ne reçoit pas d'invitation à effectuer des déclarations.
	Sans exclusivité	Le propriétaire reçoit les invitations à déclarer. Il doit effectuer les déclarations pour les taxes collectées en direct, qui ne sont pas passées par l'opérateur numérique.
États récapitulatifs	En exclusivité	Le propriétaire ne reçoit aucun état récapitulatif.
	Sans exclusivité	Le propriétaire reçoit un état récapitulatif pour chaque période de reversement.
Reversements	En exclusivité	Le propriétaire n'a aucun reversement à effectuer.
	Sans exclusivité	Le propriétaire doit procéder au reversement des taxes collectées en direct qui ne sont pas passées par l'opérateur numérique.

Phasage des actions

Pour utiliser la plateforme taxe de séjour :

1. Vous devez contacter l'Office de tourisme pour donner les informations sur votre hébergement, **surtout les opérateurs numériques par lesquels vous passez.**
2. Vous recevrez un mail d'activation de compte (ou courrier postal) pour vous connecter à la plateforme.
3. Vous devez créer un compte en entrant un mot de passe et en renseignant les informations demandées.
4. Vous serez invité à déclarer vos nuitées tous les 1^{er} du mois grâce aux fonctionnalités de la plateforme.
5. Tous les 3 mois, vous effectuerez le paiement de la taxe de séjour par carte bancaire ou par chèque, si un opérateur numérique ne le fait pas pour vous.

Si vous avez une moindre hésitation ou si vous rencontrez un problème dans la création du compte ou l'utilisation de la plateforme, n'hésitez pas à contacter l'Office de tourisme pour que l'on vous aide dans vos démarches.